



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
17 septembre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Seizième session

Riyad (Arabie saoudite), 3-12 décembre 2024

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions découlant du programme de travail de l'Interface
science-politique pour l'exercice triennal 2022-2024

Activités de coordination de l'Interface science-politique avec d'autres
groupes et organes scientifiques intergouvernementaux

Recommandations pratiques issues de la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux

Rapport du Secrétaire exécutif

Résumé

Comme défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'Interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, agissant sous la direction du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST), a été priée par la Conférence des Parties de coopérer avec plusieurs mécanismes scientifiques existants aux fins de présenter au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques aux fins de la mise en œuvre de la Convention.

Aux termes de sa décision 18/COP.15, la COP a adopté le programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice triennal 2022-2024, tel qu'il figure en annexe à cette décision, lequel comprend six activités de coordination avec des groupes et organismes scientifiques externes et attribue à l'Interface un rôle primordial d'assurance qualité pour la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales et tous les documents connexes. À la suite de cette décision et dans le cadre de la coopération de l'Interface avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Conférence des Parties a demandé à l'Interface d'analyser les messages clés des rapports du sixième cycle d'évaluation sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets afin de fournir au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les nouvelles connaissances scientifiques utiles pour la mise en œuvre de la Convention.

Le présent document rend compte des activités de coordination menées par l'Interface et récapitule les conclusions clés pertinentes tirées des rapports du sixième cycle d'évaluation du GIEC qui intéressent la Convention. Le CST souhaitera peut-être examiner ces conclusions aux fins d'élaborer, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1-4	3
II. Programme de travail de l'Interface science-politique 2022-2024 : activités de coordination.....	5-6	3
III. Rapports scientifiques concernant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	7-46	5
A. Sixième rapport d'évaluation – Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability.....	12-27	5
B. Sixième rapport d'évaluation – Climate change 2022: Mitigation of Climate Change	28-46	8
IV. Conclusions et recommandations	47-56	12
Annexes		
I. Historique de l'élaboration et de l'approbation des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.....		14
II. Méthodologie de l'interface science-politique pour l'analyse des messages clefs.....		15

I. Contexte

1. Conformément à son mandat, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'Interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, agissant sous la direction du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST), a été priée par la Conférence des Parties de coopérer avec plusieurs mécanismes scientifiques existants aux fins de présenter au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Par ailleurs, dans sa décision 23/COP.11, la COP a invité les organes internationaux de conseil scientifique, les institutions et réseaux scientifiques, la communauté scientifique et les autres parties prenantes concernées à soutenir les travaux visant à fournir des conseils scientifiques afin de consolider le rôle de la Convention en tant qu'autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques, locales et autochtones concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

2. Conformément à la décision susmentionnée, dans la décision 18/COP.15, l'Interface science-politique a été chargée de mener des activités de coordination avec plusieurs mécanismes scientifiques :

a) La troisième édition des Perspectives territoriales mondiales de la Convention et d'autres communications fondées sur des données factuelles ;

b) La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;

c) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;

d) Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) du Partenariat mondial sur les sols de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;

e) Le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;

f) L'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;

g) Le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, une initiative conjointe de l'Organisation météorologique mondiale et du Partenariat mondial pour l'eau.

3. En outre, dans sa décision 20/COP.15, la Conférence des Parties a demandé à l'Interface science-politique, agissant en étroite collaboration avec le secrétariat, de continuer de contribuer aux travaux des autres groupes et organes scientifiques s'occupant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et demandé en outre au secrétariat de poursuivre ses travaux visant à préciser les avantages et les coûts potentiels de la mise en place de relations plus officielles avec ces groupes et organes et les conditions et les procédures possibles à cet égard. En outre, dans la décision 19/COP.13, elle l'a invitée à continuer de favoriser les partenariats avec des organismes et institutions scientifiques, des organisations internationales, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées et à inviter les représentants de ces entités à participer à ses réunions en tant qu'observateurs extérieurs lorsque cela était possible, en vue de renforcer les échanges de fond et la collaboration.

4. Pour donner suite à la décision 18/COP.15, le présent document contient un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur les activités de coordination menées par l'Interface science-politique au cours de l'exercice triennal 2022-2024.

II. Programme de travail de l'Interface science-politique 2022-2024 : activités de coordination

5. Conformément à la décision 18/COP.15, l'Interface science-politique a coopéré, dans le cadre de son programme de travail pour l'exercice triennal 2022-2024, avec les

mécanismes scientifiques susmentionnés et a mené à bien les activités principales et subsidiaires proposées dans l'annexe à cette décision. Plus précisément, l'Interface, avec le soutien du secrétariat a :

a) Joué un rôle primordial en matière d'assurance qualité de la première version et de la version finale du rapport thématique des Perspectives territoriales mondiales consacré aux pâturages et aux éleveurs, qui a notamment consisté en un examen scientifique approfondi de l'ensemble des éléments par tous les membres de l'Interface science-politique et un examen détaillé par neuf de ses membres ;

b) Contribué aux débats préliminaires sur une éventuelle troisième édition des Perspectives territoriales mondiales ;

c) Également contribué à l'examen scientifique de l'évaluation thématique, par l'IPBES, des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances)¹ et de l'évaluation thématique par l'IPBES des causes profondes de l'appauvrissement de la biodiversité et des déterminants des changements porteurs de transformation ainsi que des solutions envisageables pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur²), en soumettant respectivement 198 et 20 commentaires ;

d) Analysé les messages clés de la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC, intitulée « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability »³ ;

e) Analysé les messages clés de la contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation du GIEC, intitulée « Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change »⁴ ;

f) Effectué un suivi des activités du GTIS et a participé au Colloque international sur les sols et l'eau⁵, qui s'est tenu selon des modalités hybrides ;

g) Effectué un suivi des activités du Groupe international d'experts sur les ressources, y compris la publication intitulée « Global Resources Outlook 2024 » ((Perspectives des ressources mondiales de 2024)⁶ ;

h) Effectué un suivi des activités de l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux visant à harmoniser les indicateurs fonciers établis par celle-ci pour mesurer la sécurité d'occupation des terres⁷ et les indicateurs de mesure des progrès accomplis sur la voie de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

i) Comme suite aux décisions 17/COP.15 et 18/COP.15, collaboré avec le Programme de gestion intégrée de la sécheresse en vue de : i) l'harmonisation de la terminologie et des définitions relatives à la résilience face à la sécheresse ; ii) l'amélioration des méthodes de suivi et d'évaluation des risques de sécheresse dans les écosystèmes naturels et aménagés ; iii) l'intégration systématique des conclusions des évaluations de la résilience face à la sécheresse dans le cadre des systèmes d'alerte précoce relatifs à la sécheresse et de la planification de la résilience face à la sécheresse ; et iv) la publication par le Programme de gestion intégrée de la sécheresse de la brochure « Drought and Water Scarcity », qui met en évidence les différences et les similitudes entre ces deux situations ;

j) En application de la décision 20/COP.15, étudié avec le Programme de gestion intégrée de la sécheresse la manière dont les données sur le changement d'affectation des terres et la dégradation des terres pouvaient faciliter les alertes précoces relatives aux aléas météorologiques, hydrologiques, océaniques et climatiques ainsi que l'élaboration future des projets liés aux services climatologiques ;

¹ Voir : <https://www.ipbes.net/nexus>.

² Voir : <https://www.ipbes.net/transformation-change>.

³ Voir : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>.

⁴ Voir : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>.

⁵ Voir : <https://www.fao.org/events/detail/symposium-soils-and-water/fr>.

⁶ Voir : <https://www.unep.org/resources/Global-Resource-Outlook-2024>.

⁷ Voir : <https://glt.net/download/the-glii-land-indicators/?wpdmdl=13889&ind=0>.

k) Participé à des consultations avec le Programme de gestion intégrée de la sécheresse concernant les préparatifs de la Conférence Drought Resilience +10 (résilience face à la sécheresse +10) qui devrait se tenir à Genève du 30 septembre au 2 octobre 2024, en particulier s'agissant des aspects relatifs au suivi et à l'évaluation des effets de la sécheresse ainsi qu'aux écosystèmes et à la sécheresse.

6. Conformément au paragraphe 7 de la décision 20/COP.15, l'Interface science-politique s'est efforcée, en étroite collaboration avec le secrétariat, de préciser les avantages et les coûts potentiels de la mise en place de relations plus officielles avec chacun des mécanismes énumérés au paragraphe 2 ainsi que les conditions et les procédures à suivre à cet effet.

III. Rapports scientifiques concernant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

7. S'agissant des rapports scientifiques figurant parmi les activités de coordination prévues dans son programme de travail (décision 18/COP.15), disponibles à temps pour qu'elle puisse achever son analyse, l'Interface a effectué des analyses et des synthèses des messages clés en vue de présenter au Bureau du Comité de la science et de la technologie des orientations thématiques claires et bien définies sur les nouvelles connaissances scientifiques nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Parmi ces rapports figurent notamment :

a) La contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC, intitulée « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability »⁸ ;

b) La contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation du GIEC, intitulée « Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change »⁹ ;

8. Le texte du Résumé à l'intention des décideurs associé aux contributions des groupes de travail II et III au sixième Rapport d'évaluation du GIEC a été négocié par les États membres, ligne par ligne, puis approuvé pendant les sessions du GIEC portant sur ces questions. On trouvera à l'annexe I du présent document des informations sur le contexte dans lequel ces deux rapports du GIEC ont été élaborés et approuvés.

9. L'analyse de l'Interface a porté principalement sur les messages clés du Résumé à l'intention des décideurs pour chaque rapport. L'Interface a également consulté le résumé technique de chacun des rapports, élaboré à partir des récapitulatifs des chapitres sous-jacents et qui fait la synthèse des principales conclusions en se fondant sur de multiples sources de données. Cette approche a permis de garantir que la synthèse de l'Interface science-politique déboucherait sur des conclusions pertinentes pour la Convention et apporterait les précisions importantes nécessaires à l'élaboration de recommandations pratiques susceptibles d'être mises en œuvre.

10. Consciente que la formulation des résumés à l'intention des décideurs associés aux rapports du GIEC a déjà été convenue au niveau intergouvernemental, l'Interface a repris directement les messages clés du GIEC dans le présent document, en indiquant leur référence dans chacun des résumés pour fournir des éléments d'analyse précis.

11. On trouvera à l'annexe II du présent document la méthodologie complète utilisée par l'Interface pour analyser ces rapports.

A. Sixième rapport d'évaluation – Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability

12. La contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC fournit une évaluation mondiale actualisée des effets des changements climatiques, fondée sur l'étude des écosystèmes, de la biodiversité et des communautés humaines aux niveaux

⁸ Voir : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>.

⁹ Voir : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>.

mondial et régional. Elle passe également en revue les vulnérabilités ainsi que les capacités et les limites du monde naturel et des sociétés humaines à s'adapter aux changements climatiques.

13. Le Résumé à l'intention des décideurs établi pour la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC indique que les changements climatiques dus aux activités humaines, notamment l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, ont des incidences néfastes généralisées entraînant des pertes et des dommages pour la nature et les êtres humains qui dans certains cas sont presque irréversibles, et qui nuisent à la capacité d'adaptation des écosystèmes et de la société (voir les messages clés B1.1, B1.2, B1.4, B1.5, B1.6 et C2.5 du Résumé à l'intention des décideurs, contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC).

14. Les résultats de l'évaluation indiquent que, depuis la publication des rapports du cinquième cycle d'évaluation en 2014, un nombre croissant d'éléments prouvent que la dégradation et la destruction des écosystèmes par les êtres humains accentuent la vulnérabilité des populations. Les changements non viables d'affectation des terres et de la couverture terrestre, l'utilisation non durable des ressources naturelles, la déforestation, l'appauvrissement de la biodiversité, la pollution ainsi que l'interaction entre tous ces éléments ont des incidences négatives sur la capacité des écosystèmes, des sociétés, des communautés et des individus à s'adapter aux changements climatiques. La disparition d'écosystèmes et des services associés a des répercussions en cascade et à long terme sur les populations du monde entier, en particulier sur les populations autochtones et les communautés locales qui dépendent directement des écosystèmes pour satisfaire leurs besoins élémentaires (voir le message clé B.2.1).

15. Les auteurs de l'évaluation estiment qu'à l'avenir, la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques dépendra fortement du développement passé, présent et futur de la société humaine, et sera notamment accentuée par une consommation et une production globales non viables, une pression démographique croissante et la poursuite d'une utilisation et d'une gestion non viables des terres, des océans et de l'eau. Si le développement agricole contribue à la sécurité alimentaire, une expansion agricole non viable, due en partie à des régimes alimentaires déséquilibrés, accroît la vulnérabilité des écosystèmes et des personnes et entraîne une concurrence pour les terres et/ou les ressources en eau (voir le message clé B.2.3). Les changements climatiques exerceront une pression croissante sur la production alimentaire et l'accès à l'alimentation, en particulier dans les régions vulnérables, compromettant la sécurité alimentaire et nutritionnelle (voir le message clé B.4.3). La dégradation et l'appauvrissement de la biodiversité qui en résultent, les dommages causés aux écosystèmes et la transformation de ceux-ci constituent déjà des risques majeurs pour chaque région en raison du réchauffement planétaire passé, lesquels continueront à s'accroître à mesure que la température de la planète augmentera (voir le message clé B.4.1).

16. La dégradation et l'appauvrissement des écosystèmes sont également à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et risquent de plus en plus d'être exacerbés par les effets des changements climatiques, notamment la sécheresse et les incendies de forêt (voir le message clé D.4.2). Le renforcement de l'adaptation et de la résilience face aux phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes, y compris, mais pas uniquement, aux précipitations et/ou aux épisodes de chaleur extrêmes et aux incendies de forêt, peut réduire l'ampleur des conséquences de ces phénomènes sur les écosystèmes et la société et leur caractère systématique (voir les messages clés B1.1, B1.2, B1.6, B.2 et B.3.1).

17. Le Résumé à l'intention des décideurs établi pour la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC décrit les dégâts croissants causés par la sécheresse et les inondations. Entre 2010 et 2020, la mortalité humaine due aux inondations, à la sécheresse et aux tempêtes était 15 fois plus élevée dans les régions très vulnérables que dans les régions très peu vulnérables. À différents niveaux territoriaux, la vulnérabilité est exacerbée par les inégalités et la marginalisation liées au sexe, à l'appartenance ethnique, à la faiblesse du revenu ou à une combinaison de ces facteurs, en particulier pour de nombreux peuples autochtones et communautés locales (voir le message clé B.4.2).

18. Le Résumé à l'intention des décideurs met également l'accent sur les déplacements et les migrations involontaires liés au climat. À moyen et à long terme, les déplacements

augmenteront à mesure que les fortes précipitations, les inondations qui en résultent et la sécheresse s'intensifieront, entre autres facteurs liés aux changements climatiques. À mesure que les niveaux de réchauffement augmentent, les habitants des régions fortement exposées et à faible capacité d'adaptation seront contraints de quitter leur région (voir le message clef B.4.7). Le renforcement des capacités d'adaptation réduit les conséquences négatives des déplacements liés au climat et des migrations involontaires pour les migrants et pour les zones d'origine et d'accueil (voir le message clef C.2.12).

19. La section D de la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC met l'accent sur la façon dont les pays peuvent mettre en place une riposte durable grâce à un mode de développement résilient face aux changements climatiques. Ce mode de développement intègre des mesures d'adaptation et les conditions favorables qui y sont associées (sect. C) aux mesures d'atténuation afin de faire progresser le développement durable pour tous. Il prend en compte les questions d'équité et favorise la transition des écosystèmes terrestres et océaniques, ainsi que des systèmes urbains et d'infrastructures, des systèmes énergétiques ainsi que les transitions dans l'industrie et la société et prévoit des mesures d'adaptation pour la santé des êtres humains, des écosystèmes et de la Planète. La recherche d'un développement résilient face aux changements climatiques met l'accent sur les zones d'interaction entre les populations et les écosystèmes et s'attache à la protection et au maintien de la fonction écosystémique à l'échelle planétaire. Les modes de développement qui combinent des mesures d'atténuation et d'adaptation pour faire progresser le développement durable favorisent un développement résilient face aux changements climatiques.

20. Les auteurs du Résumé à l'intention des décideurs établi pour la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC estiment qu'il convient d'améliorer la gestion de l'environnement et les mesures d'adaptation aux changements climatiques pour parvenir à un développement résilient face aux changements climatiques qui permettra d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé et au bien-être, à la sécurité alimentaire et à la sécurité de l'approvisionnement en eau, qui permettra de relever les défis des zones urbaines et favorisera l'égalité entre les sexes et l'égalité sociale (voir les messages B1.2, B1.3, B1.4, B1.5, B1.6, B2.3, B4.3, B4.5 et C1.1). Le résumé technique du Groupe de travail II met l'accent sur les retombées positives pour la résilience face aux changements climatiques de la santé des écosystèmes, de la protection et de la restauration des écosystèmes, de l'agriculture de conservation, de la gestion durable des terres et de la gestion intégrée des bassins (voir le message clef E.3.5).

21. Le Résumé à l'intention des décideurs indique que la protection et la restauration des écosystèmes sont essentielles pour le maintien et le renforcement de la résilience de la biosphère. La dégradation et l'appauvrissement des écosystèmes sont aussi une cause d'émissions de gaz à effet de serre et risquent de plus en plus d'être exacerbés par les effets des changements climatiques, notamment la sécheresse et les incendies de forêt. Un développement résilient face aux changements climatiques permet d'éviter l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation qui portent atteinte aux écosystèmes (voir le message clef D.4.2)

22. Le Résumé à l'intention des décideurs souligne que les démarches paysagères telles que l'adaptation fondée sur les écosystèmes (l'agriculture et la foresterie urbaines, la restauration des cours d'eau) sont de plus en plus utilisées. Des mesures d'adaptation combinées, structurelles et concrètes fondées sur les écosystèmes sont en cours d'élaboration et il apparaît de plus en plus clairement qu'elles peuvent réduire les coûts de l'adaptation et contribuer à la gestion de la sécheresse, à la lutte contre les inondations, à l'assainissement, à la gestion des ressources en eau, à la prévention des glissements de terrain et à la protection du littoral (voir les messages clefs B 6.1, C2.5 et C2.7).

23. Le Résumé à l'intention des décideurs montre également de quelle manière des mesures d'adaptation efficaces, associées à des politiques publiques de soutien, améliorent la disponibilité des produits alimentaires et la stabilité alimentaire et réduisent les risques climatiques pour les systèmes alimentaires tout en augmentant la viabilité de ceux-ci. L'amélioration des cultivars, l'agroforesterie, les mesures d'adaptation fondées sur les communautés, la diversification des exploitations et des paysages et l'agriculture urbaine sont des mesures efficaces à cet égard. La faisabilité institutionnelle, les limites d'adaptation

des cultures et le rapport coût-efficacité ont également une incidence sur l'efficacité des mesures d'adaptation. Les principes et pratiques agroécologiques et d'autres approches liées aux processus naturels contribuent à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la santé et au bien-être, aux moyens de subsistance et à la biodiversité, à la durabilité et aux services écosystémiques. Ces services comprennent la lutte contre les ravageurs, la pollinisation, l'atténuation des températures extrêmes, ainsi que le piégeage et le stockage du carbone (voir le message clef C.2.2).

24. Les auteurs du Résumé à l'intention des décideurs établi pour la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC estiment que des mesures d'adaptation réalisables et efficaces permettent de réduire les risques pour les personnes et la nature. Il existe toute une gamme de mesures, telles que la gestion des risques de catastrophe, les systèmes d'alerte précoce, les services climatologiques et le partage d'informations sur les risques, qui sont largement applicables dans tous les secteurs et qui, combinées, offrent des avantages plus importants que d'autres mesures d'adaptation. Les solutions intégrées et multisectorielles qui s'attaquent aux inégalités sociales, différencient les réponses en fonction du risque climatique et s'étendent à l'ensemble des systèmes, augmentent la faisabilité et l'efficacité de l'adaptation dans de nombreux secteurs (voir les messages clefs C2, C2.1, C2.11 et C2.13 et la figure 4).

25. Le Résumé à l'intention des décideurs indique que des solutions intégrées et multisectorielles qui s'attaquent aux inégalités sociales et permettent une riposte différenciée en fonction du risque climatique et des circonstances locales amélioreront la sécurité alimentaire et la nutrition (voir le message clef C.2.2). L'intégration, dans la planification du développement de mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces et équitables peut permettre de réduire la vulnérabilité, conserver et restaurer les écosystèmes et favoriser un développement résilient face aux changements climatiques. Des solutions systémiques intégrées et inclusives reposant sur l'équité et la justice sociale et climatique réduisent les risques et favorisent un développement résilient face au climat (voir message clef D.1.3). Une planification inclusive, intégrée et à long terme à l'échelle locale, municipale, infranationale et nationale, associée à des systèmes de réglementation et de suivi efficaces et bénéficiant de ressources et capacités financières et technologiques peut favoriser une transition positive des systèmes urbains et ruraux (voir le message clef C.2.6).

26. Le Résumé à l'intention des décideurs indique qu'il est essentiel de prendre des mesures intégrées en faveur de la résilience face aux changements climatiques afin d'éviter les risques climatiques. Des partenariats équitables entre les autorités locales et municipales, le secteur privé, les peuples autochtones, les communautés locales et la société civile peuvent faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques, notamment dans le cadre de la coopération internationale (voir le message clef D.3.1).

27. Le Résumé à l'intention des décideurs met également l'accent sur le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. L'amélioration des connaissances, notamment des connaissances des populations locales et des peuples autochtones, concernant les risques, les effets et leurs conséquences, ainsi que les mesures d'adaptation pouvant être adoptées, facilite l'action de la société et des pouvoirs publics. Disposer d'un large éventail de sources et de processus descendants, ascendants, coproduits ou codéveloppés peut permettre d'approfondir les connaissances sur le climat et de les diffuser plus largement, notamment en renforçant les capacités à tous les niveaux, en mettant en place des programmes d'éducation et d'information et en utilisant les arts, la modélisation participative et les services climatologiques (voir les messages clefs C5 et C5.3).

B. Sixième rapport d'évaluation – Climate change 2022: Mitigation of Climate Change

28. La contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation du GIEC fournit une évaluation mondiale actualisée de l'atténuation des changements climatiques et de ses sources et étudie les méthodes permettant de limiter ou de prévenir les émissions de GES et de les éliminer de l'atmosphère. Les auteurs du rapport évaluent les connaissances scientifiques actuelles relatives à l'efficacité des stratégies d'atténuation dans différents

secteurs, y compris de celles qui sont liées à l'utilisation et à la gestion des terres. Ils mettent l'accent sur les moyens d'atteindre les objectifs climatiques mondiaux, comme la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C ou 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en évaluant les mesures pouvant être prises dans les domaines économique, technologique et politique pour réduire les émissions et renforcer la durabilité.

29. Les changements climatiques dus aux activités humaines sont la conséquence de plus d'un siècle d'émissions nettes de GES dues à une consommation d'énergie, une utilisation des terres, un changement d'affectation des terres, des modes de vie et des modèles de consommation et de production non durables. En l'absence de mesures d'atténuation efficaces et équitables mises en œuvre rapidement, les changements climatiques font peser une menace de plus en plus grande sur la santé et les moyens de subsistance des populations du monde entier, ainsi que sur la santé des écosystèmes et la biodiversité. Il existe des synergies entre l'action climatique et la réalisation d'autres ODD mais il faut également faire des compromis entre ces objectifs. Une action climatique accélérée et équitable visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter est une composante essentielle du développement durable (voir le message clef D.1.1).

30. Les terres sont à la fois une source et un puits de gaz à effet de serre. Il est indiqué dans le Résumé à l'intention des décideurs établi pour la contribution du Groupe de travail III qu'en 2019, environ 22 % (13 Gt eqCO_2)¹⁰ des émissions anthropiques nettes totales de GES provenaient du secteur de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres (AFAUT) (message clef B.2.1). Globalement, les terres constituaient un puits net de -6,6 ($\pm 4,6$) GtCO₂ par an pour la période 2010-2019 et un puits brut de -12,5 ($\pm 3,2$) GtCO₂ par an du fait de la réponse de l'ensemble des terres à la fois au changement environnemental anthropique et à la variabilité naturelle du climat (voir le message clef B.2.2).

31. Dans le Résumé à l'intention des décideurs, les auteurs estiment que, dans les trajectoires modélisées par le GIEC¹¹ dans lesquelles les émissions nettes de GES à l'échelle mondiale seront égales à zéro, au moment où elles atteindront ce point, il faudra que les réductions de CO₂ obtenues par des mesures d'atténuation dans le secteur AFAUT représentent 13 % (de 4 à 20 %) de la réduction totale de CO₂. Le déploiement rapide de mesures AFAUT figure dans toutes les trajectoires pour lesquelles le réchauffement planétaire est limité à 1,5 °C. Si elles sont mises en œuvre de manière durable, de telles mesures peuvent permettre des réductions de GES à grande échelle et une élimination accrue de ces gaz. Le secteur AFAUT offre un important potentiel d'atténuation à court terme à un coût relativement faible et contribue à hauteur de 20 à 30 % aux réductions d'émissions en 2050 évoquées dans les scénarios dans lesquels le réchauffement est limité à 2 °C (voir les messages clefs C.3.4, C.9, C9.2).

32. Les mesures de piégeage du carbone et de réduction des émissions de GES dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres ont des retombées positives sur la biodiversité et la conservation des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'approvisionnement en bois et les moyens de subsistance, l'occupation des terres et les droits d'affectation des terres des peuples autochtones, des communautés locales et des petits propriétaires terriens. Il s'agit notamment d'améliorer la productivité de l'agriculture durable et sa résilience, d'accroître la sécurité alimentaire, de fournir de la biomasse supplémentaire pour l'usage humain et de lutter contre la dégradation des terres (voir les messages clefs C9.2 et D1.4).

¹⁰ Un équivalent dioxyde de carbone ou équivalent CO₂ (eqCO_2) est une mesure utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement planétaire, calculé en convertissant les quantités d'autres gaz en une quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire. Dans ce document, l'équivalent CO₂ est exprimé en gigatonnes, abrégées en Gt.

¹¹ L'évaluation des trajectoires futures dans le sixième Rapport d'évaluation porte sur le court terme (jusqu'en 2030), le moyen terme (jusqu'en 2050) et le long terme (jusqu'en 2100), et combine une évaluation des engagements et des actions existants avec une évaluation des réductions d'émissions et de leurs implications, associée à des résultats de température à long terme jusqu'à l'année 2100. L'évaluation des trajectoires mondiales modélisées permet de définir des moyens de faire évoluer les trajectoires de développement vers la durabilité.

33. Il est précisé dans le Résumé à l'intention des décideurs que toutes les stratégies d'atténuation font face à des difficultés de mise en œuvre ainsi qu'à des risques technologiques, de mise à l'échelle et de coûts. De nombreuses difficultés, notamment la pression sur les terres, sont beaucoup minimisées dans les trajectoires modélisées, qui reposent sur une utilisation plus efficace des ressources. L'atténuation dans le secteur AFAUT ne peut pas compenser les déficits dans d'autres secteurs (voir le message clef C.3.6).

34. Le Résumé à l'intention des décideurs indique que les mesures de piégeage du carbone et de réduction des émissions de GES dans le secteur de l'AFAUT ont des retombées positives sur la biodiversité et la conservation des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'approvisionnement en bois et les moyens de subsistance, l'occupation des terres et les droits d'affectation des terres des peuples autochtones, des communautés locales et des petits propriétaires terriens, mais qu'elles comportent également des risques. De nombreuses mesures ont des retombées positives mais celles qui génèrent une concurrence pour les terres et les ressources terrestres peuvent présenter des risques. L'ampleur des avantages ou des risques dépend en grande partie du type d'activité menée, de la stratégie de déploiement (échelle, méthode) et du contexte (sol, biome, climat, système alimentaire, propriété foncière), qui varient dans l'espace et dans le temps. Les risques peuvent être évités lorsque les mesures d'atténuation dans le secteur AFAUT sont prises en réponse aux besoins et aspirations de nombreuses parties prenantes qui visent à obtenir des résultats qui maximisent les retombées tout en limitant les compromis (voir le message clef C.9.2).

35. Le Résumé à l'intention des décideurs précise en outre que la reproduction à plus grande échelle de politiques et de mesures efficaces repose sur une gouvernance qui met l'accent sur la gestion et la planification intégrées de l'utilisation des terres dans le cadre des ODD et bénéficie d'un soutien à la mise en œuvre (voir le message clef C.9.5). Cela a de l'importance pour des méthodes telles que le piégeage du carbone dans le sol et le biochar, qui peuvent améliorer la qualité du sol et la capacité de production alimentaire. La restauration des écosystèmes et le reboisement piègent le carbone dans les plantes et le sol, peuvent améliorer la biodiversité et fournir de la biomasse supplémentaire, mais peuvent aussi avoir pour conséquence le déplacement de la production alimentaire et des moyens de subsistance. Il est donc nécessaire d'adopter des approches intégrées en matière de planification de l'utilisation des terres afin d'atteindre plusieurs objectifs, parmi lesquels la sécurité alimentaire (voir le message clef D.1.6).

36. Le Résumé à l'intention des décideurs établi pour la contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation du GIEC indique que les mesures d'atténuation liées à la terre qui peuvent avoir des retombées positives en matière d'adaptation comprennent l'agroforesterie, les cultures de couverture, les cultures intercalaires, les plantes vivaces, la restauration de la végétation naturelle et la remise en état des terres dégradées. Ces mesures peuvent renforcer la résilience en maintenant la productivité des terres et en protégeant et en diversifiant les moyens de subsistance. La restauration des mangroves et des zones humides côtières permet de piéger du carbone tout en réduisant l'érosion du littoral et en le protégeant contre les surcotes, réduisant ainsi les risques liés à l'élévation du niveau de la mer et aux conditions météorologiques extrêmes (voir le message clef D.2.2).

37. Le Résumé à l'intention des décideurs indique clairement que les mesures d'atténuation présentent des synergies avec de nombreux ODD, mais que certaines d'entre elles doivent aussi faire l'objet de compromis. Les synergies et les compromis varient en fonction du contexte et de l'échelle (voir la figure 8 du Résumé). Lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière durable, les mesures d'atténuation dans le secteur AFAUT peuvent permettre des réductions d'émissions de GES à grande échelle ainsi qu'une élimination accrue de ces gaz, mais ne peuvent pas compenser entièrement les retards dans d'autres secteurs. Les obstacles à la mise en œuvre et les compromis peuvent provenir des effets des changements climatiques, des demandes concurrentes sur les terres, des conflits avec la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, de la complexité des systèmes de propriété foncière et de gestion des terres et de facteurs culturels (voir le message clef C.9).

38. Le Résumé à l'intention des décideurs indique également que, pour donner plein effet au potentiel d'atténuation du secteur AFAUT, il faut surmonter les obstacles institutionnels,

économiques et politiques et gérer les compromis potentiels. Les décisions relatives à l'affectation des terres doivent souvent être prises par un grand nombre de propriétaires fonciers et les mesures relatives à la demande dépendent de milliards de consommateurs dans des situations différentes. Parmi les obstacles à la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le secteur AFAUT, on peut citer l'insuffisance du soutien institutionnel et financier, l'incertitude quant à l'additionnalité et aux compromis à long terme, la faiblesse de la gouvernance, un manque de clarté concernant la propriété foncière, la faiblesse des revenus et l'impossibilité d'avoir accès à d'autres sources de revenus, ainsi que le risque d'inversion de tendance (voir le message clef C.9.3).

39. Dans le Résumé à l'intention des décideurs, les auteurs font observer que le piégeage du carbone dans le secteur AFAUT et les mesures de réduction des émissions de GES comportent des risques pour la biodiversité et la conservation des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'approvisionnement en bois et les moyens de subsistance, l'occupation des terres et les droits d'affectation des terres des peuples autochtones, des communautés locales et des petits propriétaires terriens. Si les mesures AFAUT ne sont pas bien mises en œuvre, et qu'il y a un besoin croissant de produire suffisamment de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de combustibles et de bois, elles risquent de rendre les compromis avec la conservation des habitats, l'adaptation, la biodiversité et d'autres services plus difficiles (voir le message clef C.9.2 du Résumé et les tableaux 7 du résumé technique).

40. Le Résumé à l'intention des décideurs montre de quelle manière des politiques et une planification intersectorielles coordonnées peuvent maximiser les synergies et éviter ou réduire les compromis entre l'atténuation et l'adaptation (voir le message clef D.2). Les synergies et les compromis dépendent du cadre de développement, notamment des inégalités et de la prise en compte de la justice climatique. Ils dépendent également des moyens de mise en œuvre, des interactions intra et intersectorielles, de la coopération entre les pays et les régions, du calendrier des mesures d'atténuation, de l'ordre dans laquelle elles sont prises et de leur rigueur, de la gouvernance et de la conception des politiques. Il est très difficile pour des pays en développement, des populations vulnérables et des peuples autochtones disposant de capacités limitées sur le plan institutionnel, technologique et financier et dont le capital social, humain et économique est restreint, de maximiser les synergies et d'éviter les compromis. Les compromis peuvent être évalués et minimisés en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, le financement, la gouvernance, le transfert de technologie, les investissements, le développement et l'équité sociale, avec la participation active des peuples autochtones et des populations vulnérables (voir le message clef C.9.3).

41. Le Résumé à l'intention des décideurs décrit également de quelle manière il est possible d'éviter les compromis en matière d'emploi, d'utilisation de l'eau, de concurrence pour l'utilisation des terres et de biodiversité, ainsi que d'accès à l'énergie, à la nourriture et à l'eau à un prix abordable grâce à l'adoption de mesures d'atténuation fondées sur les terres dûment mises en œuvre, en particulier de mesures ne remettant pas en question l'utilisation durable des terres et les droits fonciers existants, tout en insistant sur la nécessité de disposer de davantage de cadres pour l'application de mesures intégrées. La durabilité de la bioénergie et des autres bioproduits dépend des matières premières, des pratiques de gestion des terres, de la région climatique, des conditions de gestion des terres, ainsi que du calendrier, de l'échelle et de la rapidité du déploiement (voir le message clef D.1.5).

42. Le Résumé à l'intention des décideurs indique que la faisabilité des mesures d'atténuation varie en fonction du contexte et de l'époque. La faisabilité de certaines mesures peut augmenter lorsque celles-ci sont combinées ou intégrées, comme l'utilisation de terres à la fois pour l'agriculture et pour la production solaire centralisée (voir le message clef E.1.2). Les mesures d'atténuation liées à la terre qui peuvent avoir des retombées potentielles en matière d'adaptation comprennent l'agroforesterie, les cultures de couverture, les cultures intercalaires, les plantes vivaces, la restauration de la végétation naturelle et la remise en état des terres dégradées. Ces mesures peuvent renforcer la résilience en maintenant la productivité des terres et en protégeant et en diversifiant les moyens de subsistance. La restauration des mangroves et des zones humides côtières permet de piéger du carbone tout en réduisant l'érosion du littoral et en le protégeant contre les surcotes, réduisant ainsi les

risques liés à l'élévation du niveau de la mer et aux conditions météorologiques extrêmes (voir le message clef C.9.1).

43. Dans le Résumé à l'intention des décideurs, les auteurs soulignent le lien étroit qui existe entre le développement durable, la vulnérabilité et les risques climatiques. Des ressources économiques, sociales et institutionnelles limitées entraînent souvent une grande vulnérabilité et une faible capacité d'adaptation, en particulier dans les pays en développement (degré de confiance moyen). Plusieurs mesures de riposte permettent d'obtenir des résultats en matière d'atténuation tout comme en matière d'adaptation, notamment en ce qui concerne les établissements humains, la gestion des terres et les écosystèmes. Des politiques et une planification intersectorielles coordonnées peuvent maximiser les synergies et éviter ou réduire les compromis entre atténuation et adaptation (voir le message clef D.2).

44. Le Résumé à l'intention des décideurs décrit également de quelle manière des mesures coordonnées, des partenariats équitables et la prise en compte des questions d'adaptation et d'atténuation dans et entre les secteurs peuvent maximiser les synergies, réduire les compromis et ainsi renforcer le soutien à l'action climatique. Même si de gros efforts sont faits en matière d'atténuation au niveau mondial, l'adaptation nécessitera des ressources financières, techniques et humaines importantes. L'absence de ressources ou l'existence de ressources limitées dans les systèmes sociaux et institutionnels peuvent conduire à des ripostes mal coordonnées, réduisant ainsi la possibilité de maximiser les retombées positives des mesures d'atténuation et d'adaptation et augmentant les risques (voir le message clef D.2.4).

45. Des instruments économiques et des incitations financières complétés par des instruments réglementaires appliqués principalement aux niveaux national, infranational et régional ont été efficaces et ont permis de réduire les émissions. Ils ont notamment permis de supprimer et/ou de réorienter les subventions afin d'accroître les recettes publiques dans l'intérêt de l'environnement et du développement durable (voir le message clef E.4.2).

46. Dans le Résumé à l'intention des décideurs, les auteurs soulignent que les politiques et les actions adaptées au contexte ont permis de mettre en évidence les effets des mesures de piégeage du carbone dans le secteur AFAUT et des mesures de réduction des émissions de GES, mais que les contraintes susmentionnées font obstacle à leur mise en œuvre à grande échelle (degré de confiance moyen). La mise en œuvre de mesures d'atténuation fondées sur les terres peut s'appuyer sur les enseignements à retenir des réglementations, des politiques, des incitations économiques, des paiements mis en place, ainsi que sur plusieurs types de connaissances telles que les connaissances autochtones, locales et scientifiques. Les peuples autochtones, les propriétaires de forêts privées, les agriculteurs locaux et les communautés locales gèrent une part importante des forêts et des terres agricoles dans le monde et jouent de ce fait un rôle central dans les mesures d'atténuation fondées sur les terres. La reproduction à plus grande échelle de politiques et de mesures efficaces repose sur une gouvernance qui met l'accent sur la gestion et la planification intégrée de l'utilisation des terres dans le cadre des ODD et qui bénéficie d'un soutien à la mise en œuvre (voir le message clef C.9.4).

IV. Conclusions et recommandations

47. **Les sept activités de coordination ont permis aux membres de l'Interface science-politique d'acquérir une perspective plus large des travaux d'autres mécanismes scientifiques et l'Interface a pu ainsi s'appuyer sur un contexte et des bases scientifiques supplémentaires pour les travaux qu'elle a menés dans le cadre des deux évaluations scientifiques réalisées au cours de l'exercice triennal 2022-2024. Les conclusions de ces évaluations figurent dans les documents ICCD/COP(16)/CST/2 et ICCD/COP(16)/CST/3.**

48. **À partir de l'analyse des messages clefs figurant dans les contributions des groupes de travail II et III au sixième Rapport d'évaluation du GIEC, l'Interface a tiré sept conclusions principales qu'elle juge pertinentes pour la Convention.**

49. **Conclusion 1** : L'optimisation de l'affectation des terres grâce à des incitations à la gestion durable des terres et à la restauration de terres moins productives, dégradées ou de faible rendement peut améliorer l'efficacité de l'utilisation des terres tout en piégeant le carbone et en renforçant la biodiversité et les services écosystémiques.

50. **Conclusion 2** : Il est possible de parvenir à des compromis entre les différents services écosystémiques et entre les objectifs de société, dont l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en adoptant des démarches paysagères intégrées qui visent à créer une mosaïque d'utilisation des terres comprenant la conservation, l'agriculture, la foresterie et l'habitat, chacune étant sélectionnée en tenant compte des objectifs socioéconomiques et des objectifs relatifs au potentiel des terres et du contexte.

51. **Conclusion 3** : Les méthodes fondées sur la gestion durable des terres, comme l'agriculture naturelle, qui reposent sur des processus naturels pour soutenir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, peuvent renforcer la résilience locale face à l'insécurité alimentaire liée au climat.

52. **Conclusion 4** : Les stratégies et les solutions intégrées et multisectorielles en matière de gestion des terres qui s'attaquent également aux inégalités sociales augmentent la faisabilité et l'efficacité de l'adaptation lorsque les interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres ont augmenté la vulnérabilité.

53. **Conclusion 5** : La réorientation progressive des subventions et des incitations à l'investissement du secteur privé actuellement allouées à l'agriculture et à la foresterie vers des initiatives de promotion de la gestion durable des terres conçues pour avoir des retombées positives sur l'atténuation et l'adaptation peut contribuer à lutter contre la dégradation des terres tout en réduisant les émissions.

54. **Conclusion 6** : Afin d'accélérer la réalisation des ODD tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques, il conviendra de renforcer, de hiérarchiser et de porter à une plus grande échelle les politiques de gestion et de planification intégrée de l'utilisation des terres visant la neutralité en matière de dégradation des terres qui ont bien fonctionné.

55. **Conclusion 7** : Des actions sociales et des mesures de riposte plus larges face à l'interaction entre les changements climatiques et la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse nécessiteront la mise en place de communautés de pratique et d'apprentissage qui offriront des possibilités de formation tout en favorisant une plus grande interaction entre ceux qui travaillent dans ces domaines.

56. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles engageront des consultations sur un projet de décision soumis à l'examen de la COP, se fondant sur le projet de texte établi pour les négociations figurant dans le document ICCD/COP(16)/CST/10, qui, comme suite à la décision 33/COP.15, contient tous les projets de décision dont seront saisies les Parties à la seizième session du Comité de la science et de la technologie.

Annexe I

Historique de l'élaboration et de l'approbation des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

[Anglais seulement]

1. The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) prepares comprehensive assessment reports about the state of scientific, technical and socio-economic knowledge on climate change, its impacts and future risks, and options for reducing the rate at which climate change is taking place. This Annex provides important background information on how the two IPCC reports analysed by the Science-Policy Interface (SPI) in the triennium 2022–2024 were prepared by the IPCC.
2. In its decision IPCC/XLI-4, the IPCC decided that it will continue to prepare comprehensive assessment reports every five to seven years. The current sixth assessment report (AR6) cycle began in 2015 and was completed in 2022, responding to IPCC decision IPCC/XLIII-6.
3. Two AR6 reports were completed in the triennium 2022–2024 in time for the SPI to review them and develop policy-oriented recommendations for consideration at the sixteenth session of the Committee on Science and Technology (CST 16). These were the contributions of IPCC working group II (WGII) on climate change impacts, adaptation and vulnerability and working group III (WGIII) on the mitigation of climate change (WGIII).
4. The IPCC finalized the second part of the AR6, Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability, the WGI contribution to AR6, on 25 February 2022, during the 12th session of WGII and 55th session of the IPCC. By its decision IPCC-LIV- 4, in accordance with Section 4.4 of Appendix A to the Principles Governing IPCC Work, the IPCC approved the Summary for Policy Makers and accepted the underlying scientific-technical assessment of the IPCC AR6 WGII.
5. The IPCC finalized the third part of the AR6, Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change, the WGIII contribution to AR6, on 6 August 2021, during the 14th session of WGIII and 56th Session of the IPCC. By its decision IPCC-LIV- 4, in accordance with Section 4.4 of Appendix A to the Principles Governing IPCC Work, the IPCC approved the Summary for Policy Makers and accepted the underlying scientific-technical assessment of the IPCC AR6 WGIII.
6. Confidence in key findings of the AR6 SPM is indicated using IPCC calibrated language; the underlying scientific basis of each key finding is indicated by references to the main report, so that each finding in the SPM is grounded in an evaluation of underlying evidence and agreement. A level of confidence is expressed using five qualifiers: very low, low, medium, high and very high, and typeset in italics, e.g., *medium confidence*. The following terms have been used to indicate the assessed likelihood of an outcome or a result: virtually certain 99–100% probability, very likely 90–100%, likely 66–100%, about as likely as not 33–66%, unlikely 0–33%, very unlikely 0–10%, exceptionally unlikely 0–1%. Additional terms (extremely likely 95–100%, more likely than not >50–100%, more unlikely than likely 0–<50%, extremely unlikely 0–5%) may also be used when appropriate. Assessed likelihood is typeset in the IPCC SPM in italics, e.g., *very likely*. This is consistent with IPCC AR5.
7. The technical summaries of the IPCC AR6 WGII and WGIII were designed to act as a bridge between the comprehensive assessment of the WGI chapters and its Summary for Policy Makers. Each technical summary was primarily built from the Executive Summaries of the individual chapters and atlas, and provides a synthesis of key findings based on multiple lines of evidence.

Annexe II

Méthodologie de l'interface science-politique pour l'analyse des messages clefs

[Anglais seulement]

1. As per decision 18/COP.15, during the triennium 2022–2024, the Science-Policy Interface (SPI) conducted a review and analysis of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) sixth assessment cycle report (AR6), developed by working group II (WGII), entitled *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, as well as the IPCC AR6 report developed by working group III (WGIII), entitled *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change*.
2. The SPI provided a scientific review of both reports during the 2020–2021 biennium.
3. The SPI analysis of the approved IPCC AR6 WGII and WGIII reports summarized in this document was based on inputs by individual SPI working group members captured during a series of virtual working meetings, and the 17th meeting of the SPI in May 2023, where the categories and primary focus of the AR6 reports and key messages relevant to the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) were defined.
4. The SPI analysis focused on the key messages in the SPM and also used the Technical Summary and underlying chapters to ensure the synthesis underway would lead to the formulation of actionable policy-oriented recommendations. Preliminary drafts were refined by the entire SPI at its 18th meeting in September 2023, after which the SPI Co-Leads of the IPCC coordination activity working group drafted preliminary policy-oriented recommendations. These were refined further with support from the secretariat in order to transform them into the necessary format for consideration by policymakers.
5. The Co-Leads integrated the AR6 WGII and WGIII conclusions and policy-oriented recommendations prior to the 19th Meeting of the SPI in March 2024, where the SPI discussed and further refined the recommendations.
6. The Co-Leads worked to ensure the final list of policy-oriented recommendations were relevant to the UNCCD. These recommendations are based on key messages drawn from the SPMs of both AR6 reports. To ensure a clear line of sight, the elements of the key messages which were drawn upon to craft the conclusions and recommendations are referenced in the text of this document.
7. A final review of the conclusions and recommendations open to all members of the SPI was completed in June 2024.